DEC122313INSB

Décision mettant fin aux fonctions de chargée de mission exercée par Mme Nathalle Pasqualini

LE PRESIDENT.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS;

Vu la décision DEC112776INSB du 12 janvier 2012 nommant Mme Nathalie Pasqualini chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des sciences biologiques;

DECIDE:

Article 1er

Il est mis fin, à compter du 31 août 2012, aux fonctions de chargée de mission, pour l'Institut des sciences biologiques, exercées par Mme Nathalie Pasqualini auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Languedoc-Roussillon (DR13)

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président